



Sports et modernité dans les débats politiques parisiens de la Belle Époque (1882-1914)

Louis Violette, Kilian Mousset

► To cite this version:

Louis Violette, Kilian Mousset. Sports et modernité dans les débats politiques parisiens de la Belle Époque (1882-1914). *Histoire Sociale - Social History*, 2022, Vol. 55 (N° 113), pp.71-94. 10.1353/his.2022.0003 . hal-03685242

HAL Id: hal-03685242

<https://hal.science/hal-03685242v1>

Submitted on 3 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sports et modernité dans les débats politiques parisiens de la Belle Époque (1882-1914)

Louis VIOLETTE & Kilian MOUSSET

Louis VIOLETTE, UMR ESPACE-DEV 228, IRD, Université de la Réunion, La Réunion, France

Kilian MOUSSET, L-VIS, Université Claude Bernard Lyon 1, F-69622, Villeurbanne, France

Résumé

Avec l'ambition d'interroger les représentations associées aux sports par la sphère politique au croisement des XIX^e et XX^e siècles, cet article propose une lecture problématisée des débats municipaux parisiens. Plus spécifiquement, il s'agit de questionner le paradigme de la modernité sportive à travers le regard et les discours des élus locaux. Dessinant une franche rupture dans la continuité des temps, l'idée de modernité participe à la définition d'une ère singulière au regard du passé – dont la complexité s'esquisse autour de valeurs à la fois économiques, industrielles, sociales et politiques. Ainsi, au sein d'une large Belle Époque, l'imaginaire sportif des élus puise dans des codes novateurs et des mouvements puissants : le Capital, le social et la République. Preuve s'il en faut que dès leur phase d'implantation en France, les sports sont saisis par le Politique comme des pratiques résolument modernes.

Mots-clés : Histoire, Sports, Politique, Modernité, Représentations

Abstract

From a problematized reading of Parisian municipal debates at the crossroads of the 19th and 20th centuries, this article aims questioning the representations associated with sports and more specifically the paradigm of sports modernity through the eyes of local politics. The idea of modernity draws a clear break in the continuity of times. It participates in the definition of a singular era with regard to the past - whose complexity is outlined around economic, industrial, social and political values. Thus, within a broad Belle Époque, representatives' sports imagination drew on innovative codes and powerful movements: Capital, the social and the Republic. Hence, sports were seized upon by politicians as resolutely modern practices since the moment they were introduced in France.

Keywords: History, Sports, Politics, Modernity, Representations

Aborder la question des sports modernes¹ apparaît dès leur phase d'implantation en France – à la fin du XIX^e siècle – comme une problématique ardue, renvoyant aux divers aspects qui la composent et au premier chef à l'absence de définition consensuelle. De fait, celle-ci s'établit en fonction des parangons qui s'en saisissent, des espaces qui leur sont dévolus ou des modalités de pratique qui les régissent.² Le regard sur les sports évolue ainsi parallèlement aux idéaux qui structurent l'activité et les mœurs humaines dans les sociétés industrielles.³

Près d'un siècle plus tard, certains chercheurs académiques se sont intéressés à l'émergence et aux spécificités d'un tel phénomène socio-culturel en France. À ce titre, Maurice Agulhon renvoie les sports à leur caractère urbain – « le sport est né à la ville et de la ville »⁴ – ; Jacques Defrance à leur dimension politique.⁵ S'ouvre alors un espace légitime quant aux recherches menées dans le champ des politiques urbaines du sport et de son administration par les pouvoirs publics.⁶ À cet égard, la présente contribution s'appuie sur le fruit d'un travail exploratoire récent dévolu à la naissance des politiques municipales du sport à Paris, où se révèlent à la fois le caractère volatile de la notion de « sport » et les divers champs d'intervention dont se saisissent les élus à la Belle Epoque (dotation financière, aménagement, réglementation, enseignement et santé, etc.).⁷ Ces traits analytiques dessinent un véritable prélude à la question des représentations collectives. Ces dernières, idées-forces fondées sur

¹ Allen Guttman, *From Ritual to Record: The Nature of Modern Sports* (New York: Columbia University Press, 1978).

² Par exemple, à deux extrêmes spirituels de la médiane sportive, le communard Paschal Grousset et l'élitaire Pierre de Coubertin s'opposent. Voir : Pierre-Alban Lebecq (dir.), *Paschal Grousset. Sport et éducation physique à la française 1888-1909* (Paris : Riveneuve, 2013) ; Patrick Clastres, « Inventer une élite : Pierre de Coubertin et la « chevalerie sportive » », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, no. 22 (2005), pp. 51-71.

³ Norbert Élias et Eric Dunning, *Quest for Excitement: Sport and Leisure in the Civilizing Process* (Oxford/New York: Blackwell Publishers, 1986).

⁴ Maurice Agulhon, *Histoire de la France urbaine, La ville de l'âge industriel* (Paris : Seuil, [1983] 1998), p. 456.

⁵ Jacques Defrance, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix*, no. 13 (2000), pp. 13-27.

⁶ Pierre Arnaud, « Pour une histoire des politiques sportives municipales », *SPIRALES*, no. 5 (1992), pp. 11-16 ; Jean-Paul Callède, « Maires et ministres entrepreneurs : l'invention des politiques publiques du sport (1918-1939) » in P. Tétart (dir.), *Histoire du sport en France. Du Second Empire au régime de Vichy*, (Paris : Vuibert, 2007), pp. 155-182.

⁷ Louis Violette, Kilian Mousset et Philippe Tétart, « Des sports et des élus. Lecture du *Bulletin municipal* de Paris (1882-1914) » in P. Tétart et S. Villaret (dir.), *Les édiles au stade. Aux origines des politiques sportives municipales 1850-1914* (Rennes : PUR, 2020), pp. 45-81.

l'hyper-consensus des individus,⁸ participent – au même titre que les réalisations matérielles – à la circulation sociale du concept.

Dans ce schème, la présente contribution porte sur les représentations dont les sports sont l'objet dans les hémicycles politiques parisiens, au croisement des XIX^e et XX^e siècles. Plus spécifiquement, il s'agit d'interroger la nature du discours politique et d'explicitier les singularités qui le nourrissent et l'enveloppent dans son rapport à l'idée de modernité.⁹ L'analyse permet ainsi de confirmer une première dynamique de *municipalisation* des affaires sportives en amont de leur *étatisation* en France, comme le soulignent les récents travaux dirigés par Philippe Tétart et Sylvain Villaret.¹⁰ En dépassant ce constat liminaire et en y associant une problématique liée aux représentations modernistes des élus parisiens, elle porte également un regard renouvelé concernant l'utilisation du concept de modernité associé aux sports. De fait, l'étude propose d'exposer l'une des raisons d'une telle association : soit l'attachement de la sphère politique à la rupture qu'incarne le phénomène sportif. Elle conforte à ce titre un courant historiographique arguant que l'émergence des sports dits « modernes » prend sa source dans les bouleversements des sociétés industrielles.¹¹

Eu égard au caractère sectoriel des archives étudiées et à la stricte spatialisation des débats examinés, cette contribution ne prétend cependant pas trancher le débat historiographique quant à la nature idéologique du phénomène sportif à l'échelle du XX^e siècle.¹² En effet, afin d'établir un échantillonnage des débats politiques en cours à la Belle Époque, une recherche sémantique autour des termes « sport » et « sports » entre 1882 et 1914 a été effectuée dans les archives du *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris* (BMOVP).¹³ Dans leur grande majorité, ces transcriptions mettent aux prises les membres de trois grandes institutions

⁸ Émile Durkheim, « Représentations individuelles et représentations collectives », *Revue de métaphysique et de morale*, no. 6 (1898), pp. 273-302.

⁹ Pierre Arnaud, « Sport et modernisation du sport en France, 1850-1914 », in A. Krüger et A. Teja (dir.), *La Comune Eredità dello sport in Europa* (Rome : Scuola dello sport, 1997), pp. 339-350.

¹⁰ Philippe Tétart et Sylvain Villaret, « Conclusion », in P. Tétart et S. Villaret (dir.), *Les édiles au stade*, pp. 405-424.

¹¹ Voir par exemple : Christiane Eisenberg, « The middle class and competition: some considerations of the beginnings of modern sport in England and Germany », *The International Journal of History of Sport*, no. 7/2 (1990), pp. 265-282 ; Pierre Arnaud, « Sport et modernité : les origines du 'sport moderne' », in P. Arnaud (dir.), *Le sport en France. Une approche politique, économique et sociale* (Paris : La Documentation française, 2000), pp. 9-46.

¹² Tony Collins, *Sport in Capitalist Society: A Short History* (London : Routledge, 2013) ; Richard Gruneau, *Sport and Modernity* (Cambridge : Polity, 2017).

¹³ Gallica, *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris 1882-1985*, Fonds d'archives numérisé, Bibliothèque nationale de France.

parisiennes de l'époque ; soit le Conseil municipal de Paris, le Conseil général de la Seine et la Préfecture de la Seine. Or, ces institutions se font écho de caractéristiques progressistes – innovantes et rationnelles – associées aux sports, tant dans les domaines techniques, scientifiques, éducatifs, médicaux qu'institutionnels.¹⁴ En ce sens, les sports et leurs représentations politiques participent d'une rupture de la tradition, dans la mesure où ils infirment la continuité des temps.¹⁵ Ils mettent en relief la définition d'une nouvelle ère.

Si la tradition sous-entend une forme de continuité, propre à la transmission, la rhétorique moderniste vise à mettre en exergue l'hypothèse de frontières repoussées. Cette dernière se caractérise par une vision privilégiant l'avenir, sous couvert d'une prise de conscience des attributs du présent et d'un dépassement des enseignements du passé. La modernité se veut donc mouvement ; celui d'une temporalité nouvelle sur la foi d'évolutions présentées comme phares. Au tournant des XIX^e et XX^e siècles, elle est portée par une large élite socio-culturelle, dotée d'une croyance infinie dans les innovations techniques, le progrès scientifique et le boom industriel.¹⁶ Le modernisme s'expose en cycles réguliers dans les expositions universelles – véritables « fête[s] du progrès »¹⁷ – et fraye avec les « spécialistes sans vision et voluptueux sans cœur » du Capital.¹⁸ Dans cette veine, le phénomène sportif dessine un champ protéiforme d'expérimentation, d'innovations et de ruptures dans la société (valeurs, mœurs, modes, etc.), renvoyant à la notion polysémique de modernité.¹⁹ Ainsi, c'est dans la perspective d'un champ socio-culturel à la fois novateur et mouvant que l'objet sportif intègre les problématiques politiques, à mi-chemin entre rationalisation et subjectivation.²⁰

¹⁴ Jean-François Loudcher, « La France au cœur de la modernité sportive ? », in Tétart, *Histoire du sport en France*, pp. 107-127.

¹⁵ Jean-Nicolas Renaud, « Les sociétés sportives : un corps social entre tradition et modernité. L'exemple jurassien au début du XX^e siècle », *European Studies in Sports History*, no. 3 (2010), pp. 35-50.

¹⁶ Si l'historiographie contemporaine invite à la déconstruction des catégories sociales de l'époque, le rôle des élites économiques et culturelles reste pointé comme structurant dans la métamorphose industrielle de la nation. Voir : Michel Winock, *La Belle Époque : la France de 1900 à 1914* (Paris : Perrin, 2003) ; Emmanuel Fureix et François Jarrige, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIX^e siècle français* (Paris : La Découverte, 2015).

¹⁷ Pascal Ory, *L'Expo universelle* (Bruxelles : Editions Complexe, 1989), p. 9.

¹⁸ Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (Paris : Plon, [1905] 1964), p. 251.

¹⁹ André Berten, « Modernité et postmodernité : un enjeu politique ? », *Revue Philosophique de Louvain*, no. 89 (1991), pp. 84-112.

²⁰ Que l'on pense ici au « désenchantement du monde » théorisé par Max Weber dès 1905.

Outre qu'elle se dessine graduellement par la diversification des pratiques qui sont associées au « sport », ²¹ la somme des représentations sportives se formalise à mesure que la sphère politique se saisit des enjeux soulevés par les activités physiques d'une élite sociale en proie au positivisme. Aux côtés du Politique, la science est donc l'un des analyseurs pertinents d'un tel modernisme. ²² Socialement, la modernité exclut et discrimine, aussi. ²³ Or à l'époque, le phénomène sportif reste chasse gardée des aristocrates et bourgeois, par le truchement de stratégies et de processus discriminatoires (race, genre, classe, etc.). ²⁴ De fait, lorsque la pratique cycliste s'étend aux classes intermédiaires, la doctrine de l'amateurisme entend *a contrario* préserver l'élitisme sportif. ²⁵ Enfin, la naissance de formes de discours et d'actions politiques autour du phénomène souligne l'existence de représentations normatives et d'un volontarisme opérant, marqué par l'idéologie républicaine ²⁶ et l'enracinement définitif de l'État-nation moderne. ²⁷ En amont des travaux d'aménagement d'envergure nationale situés durant l'Entre-deux-guerres, ²⁸ l'ensemble de ces éléments tend à définir un cadre fondamental aux premières politiques locales du sport : celui d'un laboratoire de la modernité institutionnelle. ²⁹

Nous débuterons par l'étude des aspects financiers, structurels et techniques émanant des sports. Ces considérations dessinent une forme de modernité pouvant être associée au

²¹ Pour une cartographie de cette diversification, voir par exemple : Pierre-Olaf Schut, « Sport in Paris at the Beginning of the Twentieth Century as Shown through Photographs by Jules Beau », *The International Journal of the History of Sport*, no. 35/17-18 (2018), pp. 1794-1814.

²² Dans sa définition du rapport de la philosophie aux sciences, Auguste Comte cherche à établir un système général des connaissances selon deux principes : l'ordre scientifique (lois invariables et méthodes) et l'ordre politique (structuration sociale). Voir : Mary Pickering, *Auguste Comte : An intellectual biography*, vol. 1 (Cambridge : Cambridge University Press, 1993) ; Mary Pickering, « Le positivisme philosophique : Auguste Comte », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, no. 67 (2011), pp. 49-67.

²³ Christophe Charle, *Discordance des temps, Une brève histoire de la modernité* (Paris : Armand Colin, 2011).

²⁴ Douglas Booth, « From Ritual to Record: Allen Guttman's Insights into Modernisation and Modernity », *Sport History Review*, no. 32 (2001), pp. 19-27.

²⁵ James Riordan, « Amateurism, Sport and the Left: Amateurism for All Versus Amateur Elitism », *Sport in History*, no. 26 (2006), pp. 468-483.

²⁶ Pierre Arnaud, « Les associations sportives, laboratoires de la démocratie ? (1850-1914) » in Assemblée Nationale et J. Durry (dir.), *Sport et démocratie* (Paris : Assemblée Nationale, 1998), pp. 38-43.

²⁷ Anne-Marie Thiesse, *La Création des identités nationales : Europe XVIII – XX^e siècle* (Paris : Points, 2001).

²⁸ Gilbert Garrier, « La lente marche de l'État » in R. Hubscher, J. Durry et B. Jeu (dir.), *L'Histoire en mouvements. Le sport dans la société française (XIX^e-XX^e siècle)* (Paris : Armand Colin, 1992), pp. 179-186.

²⁹ Anthony Giddens, *Les conséquences de la modernité* (Paris : L'Harmattan, 1994). Selon l'auteur, quatre caractéristiques institutionnelles président à la modernité : le capitalisme – autour des notions d'accumulation, de concurrence et de marché –, la surveillance – de l'information et du social –, l'industrialisme – comme facteur de production – et la puissance étatique – en lien avec le contrôle de la violence légitime.

dogme du Capital, dont sont friandes les élites. Nous mettrons ensuite en évidence les imbrications sociales de la modernité sportive. Elles émergent des débats et des représentations politiques autour d'un triptyque intégrant l'organisation municipale des activités physiques, leur paradigme éducatif, ainsi que l'entreprise de valorisation des sports cher aux élus. Enfin, nous analyserons les ressorts discursifs mettant en exergue le modèle républicain, notamment à travers une volonté d'encadrement et d'administration du fait sportif dans la capitale française.

1. Les valeurs du Capital, symboles de la modernité

A l'aube du XX^e siècle, le Capital est principalement entendu comme une doctrine bicéphale reposant sur le matérialisme. Il s'appuie sur un système de production fondé sur le libéralisme des marchés et la rationalisation du travail, ainsi qu'un système économique conditionné par la domination des capitaux financiers et l'essor d'innovations industrielles. À cet égard, la modernité économique des sports – sous-tendue par les enjeux privés et commerciaux – est l'une des mieux documentées.³⁰ En outre, associé à la naissance du taylorisme dès la fin du XIX^e siècle,³¹ l'écosystème sportif relève d'un couplage investissement-rentabilité qui s'exprime notamment dans la rationalisation des institutions et des espaces. Les problématiques d'aménagement urbain servent donc également les représentations capitalistes du phénomène sportif. Ainsi, si les politiques du sport en France semblent plus marquées dans l'Entre-deux-guerres,³² elles s'organisent dès la Belle Époque autour de trois premiers axes : financer, aménager, industrialiser.

Financer les sports : entre encouragement et investissement.

Parmi les champs d'intervention des élus locaux, le soutien financier aux divers organismes sportifs est une préoccupation majeure dont la nouveauté souligne les prérogatives

³⁰ Antoine Mourat, Alex Poyer et Philippe Tétart, « La naissance de l'enjeu économique du sport de 1870 aux années 1930 » in Tétart, *Histoire du sport en France*, pp. 329-354 ; Sandrine Jamain-Samson et Thierry Terret, « Fabricants, détaillants et vendeurs : l'économie du costume de sport à la Belle Époque », *Staps*, no. 83 (2009), pp. 55-67.

³¹ Système d'organisation scientifique du travail visant à augmenter la productivité industrielle. Voir : Frederick W. Taylor, *The Principles of Scientific Management* (Harvard : Cornell University Library, 1911).

³² Jean-Paul Callède, « Les politiques du sport en France », *L'Année sociologique*, no. 52 (2002), pp. 437-457.

modernes de la sphère politique.³³ Ainsi, à travers la récurrence de ces considérations pécuniaires se révèle non seulement la reconnaissance, parmi les élites, du rôle des sports dans la constitution du lien social urbain, mais aussi la prise de conscience des inégalités sous-jacentes à la timide pénétration du sport dans la capitale française, principalement encouragée par un microcosme anglophile mêlant aristocrates et bourgeois.³⁴

À partir du milieu de la décennie 1880, les premiers cercles de sociabilité sportive, à travers des pétitions ou requêtes officielles déposées à l'Hôtel de Ville, sollicitent le soutien financier les élus.³⁵ Ces demandes de subventions paraissent alors au journal officiel de la municipalité. A partir de 1900 – et en nombre, les clubs de sports athlétiques ou d'escrime multiplient les sollicitations de subventions, et les obtiennent, démontrant que le soutien pécunier des élus parisiens accompagne désormais une diversité de disciplines et de pratiques.³⁶ La seule condition préalable, comme le veut l'usage au Conseil municipal de Paris, est que l'entité demandeuse justifie de deux ans d'existence. En guise d'exemple majeur, l'Union des sociétés française de sports athlétiques (USFSA)³⁷ bénéficie, en plus d'une subvention annuelle de l'ordre de 2 000 à 3 000 francs à partir de 1900,³⁸ d'allocations exceptionnelles ou de dotations en prix (œuvres d'art, trophées, etc.) de manière récurrente.³⁹ Quoique

³³ 28% de l'échantillon étudié est concerné (587 références au total).

³⁴ Richard Holt, « English Influences on French Sport: « Anglomania and National Revival, 1870-1914 », *Stadion*, no. 27 (2001), pp. 179-188. Notons toutefois des nuances dans les marqueurs sociaux et influences liés à la pénétration du sport en France, en fonction des régions et des zones géographiques. Voir par exemple : Tony Froissart, *L'impasse du sport rural : La Seine-et-Oise de 1881 à 1939* (Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2006) ; Denis Jallat et Sébastien Stumpp, « Les politiques sportives municipales à Strasbourg, un modèle hybride (1890-1914) », in P. Tétart et S. Villaret (dir.), *Les édiles au stade*, pp. 165-185.

³⁵ C'est notamment le cas du « Sport patriotique », section du XVIII^e arrondissement appartenant à l'Union des sociétés d'instruction militaire de la Seine, et du « Sport nautique de Vitry-Paris ». Notons que si l'historiographie – notamment les travaux pionniers de Pierre Arnaud – démontre que les pratiques conscriptives et les sports athlétiques ne peuvent être assimilés, la distinction n'existe pas dans les répartitions budgétaires de la fin du XIX^e siècle, eu égard à la volatilité du concept de « sport » parmi les élus parisiens. Voir : *BMOVP* 1886/05/29 (A5, N149), 1128 ; 1886/07/27 (A5, N207), 1730 ; 1887/07/05 (A6, N184), 1625 ; 1888/06/12 (A7, N163), 1260.

³⁶ 1902/10/30 (A21, N295), 3248 ; 1905/04/16 (A24, N104), 1352 ; 1907/03/09 (A26, N67), 1457.

³⁷ Fondée en 1887 à l'initiative des dirigeants du Racing Club de France et du Stade Français, et dissoute en 1920, l'USFSA est une fédération omnisport parmi les plus influentes de l'époque. S'y côtoient, à divers postes de responsabilité, des personnalités telles que Georges de Saint-Clair et Pierre de Coubertin.

³⁸ Voir aussi : Yoan Grosset, *Aux origines du mouvement sportif français. L'histoire d'une institutionnalisation du sport et de l'Olympisme (1887-1930)* (PhD, Université de Grenoble, 2010), p. 171.

³⁹ Entre autres : 1897/04/18 (A16, N105), 1285 ; 1900/12/18 (A19, N343), 4109 ; 1910/12/09 (A29, N325), 4244. Les occasions ne manquent pas : organisations de concours, créations de championnats et envois de délégations à l'étranger se succèdent. Notons, par ailleurs, que les dotations en prix à destination des vainqueurs de manifestations gymniques et/ou sportives sont aussi fréquemment le fait de la présidence de la République, du ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts ou du ministère de la Guerre.

particulièrement dotée, au regard de son poids institutionnel et de la proximité de ses dirigeants avec l'idéologie républicaine, l'USFSA est toutefois loin d'être la seule à jouir des deniers publics. Les fréquents rapports de subventions présents dans les *Bulletins* en témoignent.⁴⁰

Dans son « Rapport de subventions » en 1902, le conseiller municipal Henri Galli⁴¹ évoque la somme de 69 000 francs allouée à l'ensemble des pratiques physiques, pour une réserve de crédit de 40 000 francs ; soit un déficit conséquent.⁴² Face à l'afflux des sollicitations, il préconise, dès 1903, la scission entre les enveloppes budgétaires liées d'un côté à la gymnastique et aux activités de préparation militaire, et de l'autre aux sports qui se développent.⁴³ Processus au long cours, puisqu'il faut attendre 1906 pour voir adoptée cette mesure,⁴⁴ mais qui démontre que les sports s'immiscent dans l'équilibre économique de la capitale comme un élément novateur, propre à illustrer la modernisation de l'action politique en soutenant la citoyenneté par l'associationisme – nous y reviendrons. L'enveloppe destinée aux sociétés sportives est alors de l'ordre de 30 000 francs. Dans ces lignes budgétaires ne doivent cependant être comprises que les subventions ordinaires. En effet, parce qu'elles représentent un caractère d'utilité publique, les élus parisiens fournissent à certaines manifestations d'envergure des prix spéciaux, pécuniers ou matériels, ou des subventions exceptionnelles piochées dans la réserve générale. C'est le cas, par exemple, pour les régates internationales de Paris en 1890 et 1902 ou le concours international de natation et de sauvetage de Neuilly en 1902.⁴⁵

Ainsi, l'aspect financier relève souvent d'une forme d'encouragement politique envers les sociétés sportives qui en bénéficient. D'ailleurs, bien que les sports soient encore dépourvus

⁴⁰ Entre autres : 1899/01/05 (A18, N4), 109-110 ; 1901/11/16 (A20, N311), 3669 ; 1904/12/10 (A23, N336), 3852-3858 ; 1907/01/04 (A26, N3), 106-107 ; 1910/12/23 (A29, N339), 4581 ; 1911/01/27 (A30, N26), 595 ; 1912/02/01 (A31, N31), 717.

⁴¹ Le journaliste Henri Louis Gallichet, dit Galli (1854-1922), est élu le 6 mai 1900 au Conseil municipal de Paris dans les rangs des républicains nationalistes, et y conserve sa place jusqu'en 1919. Il est par ailleurs député de la Seine de 1914 à 1922. Voir : Jean Jolly (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, tome V (Paris : PUF, 1968), pp. 1765-1766.

⁴² 1902/12/31 (A21, N356), 4352. Notons toutefois que ce déficit paraît presque ordinaire au regard du budget général du Conseil municipal de la Ville de Paris, oscillant entre 35 et 36 millions de francs pour les années 1901 et 1902. Voir : 1902/01/01 (A21, N1), pp. 28-29 ; 1902/01/04 (A21, N3), p. 95.

⁴³ 1903/07/08 (A22, N182), 2248.

⁴⁴ 1906/01/25 (A, N), 468 ; 1907/01/04 (A, N), 106-107.

⁴⁵ 1890/03/18 (A9, N75), 621 ; 1902/03/15 (A21, N73), 1136 ; 1902/06/21 (A21, N166), 2064.

d'attache étatique,⁴⁶ la structure de répartition des subventions municipales les place sur un quasi pied d'égalité avec les sociétés à tendance militaire et gymnique dès 1912 – année où seuls 38 000 francs de crédits sont réservés à ces dernières par le Conseil de Paris, afin d'étendre les aides aux associations sportives.⁴⁷ Une donnée significative au regard d'un contexte particulier, celui du consentement patriotique à la « Revanche »,⁴⁸ dans lequel les représentations sportives – au contraire des gymniques – sont en retrait.⁴⁹ Difficile ainsi de ne pas conclure à l'ébauche d'un volontarisme de la sphère publique municipale envers les sports, laboratoire d'un investissement porté vers la modernité et ses enjeux socio-économiques.

La genèse d'une politique d'aménagement urbain (envers les sports)

Dans le bassin parisien, l'inventaire des constructions architecturales vouées aux sports et activités physiques renvoie à une bascule entre les initiatives privées – hippodromes, établissements nautiques et gymnases – et publiques – gymnases scolaires, piscines et manèges municipaux –, au détour de la décennie 1900.⁵⁰ Malgré le lent décroisement spatial de Paris, tributaire de la déclassification des terrains militaires de la périphérie, les divers débats liés à l'aménagement citadin se nourrissent ainsi progressivement des questions relatives aux pratiques sportives.⁵¹ Elles s'imposent comme l'un des supports de la fonctionnalité urbaine moderne, dont le cœur des exigences repose sur les questions d'occupation et de rationalisation des espaces publics⁵².

⁴⁶ Pierre Arnaud, « Le sport en marge ou le poids des sociétés conscriptives. Vitalité et densité du mouvement sportif associatif à Lyon et dans le département du Rhône (1853-1915) » in P. Arnaud (dir.), *Les Athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine, 1870-1914* (Toulouse : Privat, 1987), pp. 95-123.

⁴⁷ 1912/01/02 (A31, N2) - 1912/01/03, 60 ; 1912/12/30 (A31, N354), 5104.

⁴⁸ Bertrand Joly, « La France et la Revanche (1871-1914) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, no. 46 (1999), pp. 325-347.

⁴⁹ Il faut attendre le tournant nationaliste des années 1910 pour voir le sport associé aux enjeux militaires, sa teneur internationaliste ayant de prime abord glorifié le pacifisme. Voir : Patrick Clastres, « Culture de paix et culture de guerre. Pierre de Coubertin et le Comité International olympique de 1910 à 1920 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, no. 251 (2013), pp. 95-114.

⁵⁰ Antoine Le Bas, *Architectures du sport : 1870-1940. Val-de-Marne, Hauts-de-Seine* (Paris : Cahiers inventaire, 1991).

⁵¹ 25% de l'échantillon étudié est concerné.

⁵² En Europe, le cas parisien n'est en ce sens pas une exception. Voir, par exemple : Xavier Pujadas, « Sport, Space and the Social Construction of the Modern City: The Urban Impact of Sports Involvement in Barcelona (1870-1923) », *The International Journal of the History of Sport*, no. 29/14 (2012), pp. 1963-1980.

Outre les travaux de voirie, concernant notamment l'accès aux hippodromes de la région parisienne et la circulation chevaline,⁵³ les sollicitations de concessions et terrains voués aux sports forment un ensemble hétérogène de préoccupations politiques mineures,⁵⁴ auxquelles s'ajoutent les problèmes liés à l'aménagement de ponts et de berges, à propos du yachting et de la pêche.⁵⁵ En 1893, le projet d'établissement d'une piste vélocipédique permanente au bois de Vincennes symbolise, quant à lui, une volonté politique partagée à grande échelle, alors que les questions administratives se succèdent quant à la piste temporaire antérieurement aménagée.⁵⁶ Il en va de bâtir un vélodrome capable d'accueillir les compétitions, de favoriser l'industrie de fabrication de vélocipède, ainsi que de répondre à l'essor populaire de la bicyclette.⁵⁷ Toujours dans le cadre du bois de Vincennes, les débats sur l'installation d'une annexe à l'Exposition Universelle de 1900, spécifiquement dédiée aux sports, démontrent un intérêt politique et urbanistique grandissant pour le fait sportif, d'autant que les terrains en question sont concédés à l'État par la Ville de Paris.⁵⁸

Toutefois, il s'agit là d'affaires relativement légères comparées aux grands chantiers qui s'annoncent dans l'espace parisien du début du XX^e siècle. En effet, à partir de 1903, plusieurs élus se montrent prompts à intégrer la question des sports dans les problématiques liées à la fois à l'embellissement urbanistique du Champ de Mars⁵⁹ et à la déclassification militaire des fortifications de Paris.⁶⁰ En effet, dans le cadre des débats entourant le projet d'« Exposition internationale des sciences et des arts appliqués à l'automobile et des sports en général », dîtes tour à tour « Exposition des sports » puis « Exposition décennale de l'automobile, du cycle et des sports », prévue en 1907, l'opportunité d'ériger un Palais des sports au Champ de Mars est maintes fois débattue par les représentants politiques locaux.⁶¹ À n'en pas douter, une partie des élus a conscience de la symbolique moderniste couvée par les

⁵³ 1892/06/02 (A11, N147), 1239 ; 1909/02/11 (A28, N41), 736 ; 1912/11/26 (A31, N320), 4355.

⁵⁴ 1913/11/07 (A32, N299), 4433 ; 1914/01/11 (A33, N10), 281.

⁵⁵ 1890/04/01 (A9, N89), 819 ; 1906/02/06 (A25, N36), 673.

⁵⁶ 1899/03/07 (A18, N64), 670 ; 1899/03/25 (A18, N83), 945.

⁵⁷ 1893/04/01 (A12, N88), 844-845 ; 1900/01/01 (A19, N1), 53.

⁵⁸ 1898/12/23 (A17, N347), 3615 ; 1899/01/05 (A18, N4), 122 ; 1900/03/06 (A19, N64), 802.

⁵⁹ Entre autres : 1903/12/15 (A22, N337), 3844-3845 ; 1904/01/09 (A23, N8), 247-251 ; 1906/11/08 (A25, N303), 3668-3670.

⁶⁰ Entre autres : 1903/11/19 (A22, N311), 3391 ; 1905/06/28 (A24, N171), 2151 ; 1908/11/05 (A27, N301), 3795-3798. Voir : Marie Charvet, « La question des fortifications de Paris dans les années 1900. Esthètes, sportifs, réformateurs sociaux, élus locaux », *Genèses*, no. 16 (1994), pp. 23-44.

⁶¹ Entre autres : 1905/03/21 (A24, N78), 961-964 ; 1905/04/04 (A24, N92), 1126-1128 ; 1905/04/06 (A24, N94), 1159-1173.

sports (marché concurrentiel, prouesses technologiques, institutionnalisation et spatialisation de la sociabilité, etc.), dont les fréquentes expositions participent à démontrer le potentiel industriel et la capacité à innover du pays. D'autres, rebutés par le caractère commercial d'une telle modernité, privilégient l'invention d'une tradition urbaine de la nature au cœur de Paris.⁶² Révélateur mais vain débat toutefois que cette nuance dans l'horizon moderniste des conseillers, puisque l'affectation du Champ de Mars a déjà été statuée par le Conseil de Paris en 1902, autour d'un projet incluant un ensemble de lotissements et un parc de promenade, chers aux urbanistes.⁶³ Dans un même ordre d'idée, les espaces susceptibles d'être disponibles suite à la déclassification des terrains militaires sont l'objet de convoitises politiques sportives, qu'il s'agisse de mettre à disposition de la population des terrains de jeux,⁶⁴ un « stade municipal »⁶⁵ ou un hypothétique Palais des expositions et des sports en périphérie.⁶⁶

Il est intéressant de souligner que ce prime mode d'administration urbanistique des sports constitue ce qui pourrait être le fondement des politiques sportives de l'Entre-deux-guerres, période où se formalise un réseau d'équipements spécifiques et se déploie une « architecture moderne au service du sport. »⁶⁷ Bien qu'âprement disputées, ces initiatives municipales en faveur des sports peuvent apparaître comme les premiers « indicateurs de la modernisation et de l'optimisation des fonctions urbaines »,⁶⁸ notamment parce qu'elles permettent de défricher les imbrications spatiales d'un phénomène social émergent.

Une émanation du progrès industriel

⁶² Susanna Magri et Christian Topalov, « De la cité-jardin à la ville rationalisée. Un tournant du projet réformateur (1905-1925) dans quatre pays », *Revue française de sociologie*, no. 28 (1987), pp. 417-451.

⁶³ 1910/12/10 (A29, N326), 4262- 4277.

⁶⁴ Entre autres : 1903/11/19 (A22, N311), 3391 ; 1905/03/30 (A24, N87), 1057-1058 ; 1911/06/20 (A30, N165), 2394.

⁶⁵ Entre autres : 1911/07/02 (A30, N177), 2634 ; 1911/11/28 (A30, N323), 4173 ; 1912/11/16 (A31, N310), 4214.

⁶⁶ Entre autres : 1905/06/28 (A24, N171), 2151 ; 1907/08/07 (A26, N212), 3559-3560 ; 1911/04/16 (A30, N105), 1694-1695.

⁶⁷ Antoine Le Bas, « Des piscines et des villes : genèse et développement d'un équipement de loisir », *Histoire urbaine*, no. 1 (2000), pp. 145-162.

⁶⁸ Jean-Paul Callède, « Réseaux d'équipements sportifs, innovation culturelle et fonctionnalité urbaine », *Histoire, économie & société*, no. 26 (2007), pp. 75-85.

Après avoir été façonnées et relayées dans la presse,⁶⁹ les représentations sportives qui pénètrent la sphère politique renvoient aux progrès de l'industrie mécanique. D'ailleurs, à l'ère du « machinisme » moderne, dont la bicyclette, l'automobile, le yachting et l'aviation participent,⁷⁰ les représentants politiques de la capitale sont amenés à se saisir en 1904 du projet de création d'une école nationale d'arts et métiers à Paris, sur le modèle de celles préexistantes à Châlons, Angers, Aix-en-Provence, Lille et Cluny.⁷¹

Grâce aux moyens de transport innovants que sont la bicyclette et l'automobile, la mobilité et la vitesse – certes dévolues à deux classes sociales distinctes – deviennent les maîtres-mots de l'époque.⁷² Dès 1893, pour les conseillers municipaux, favoriser l'industrie et la pratique vélocipédique c'est refléter une tendance socio-économique : « Plus de deux cent mille travailleurs, ouvriers et ouvrières, sont occupés, à Paris, dans l'industrie, le commerce et l'enseignement de la vélocipédie ». De fait, « le plaisir et l'attrait naturels de l'exercice violent, [...] les encouragements des hygiénistes et les progrès incessants du mécanisme de l'instrument » séduisent chaque jour de nouveaux adeptes.⁷³ La vélocipédie est donc une activité scrutée de près par les diverses institutions. Sa nouveauté et son rapide essor conduisent à interroger tant la nécessité d'un investissement public en sa faveur qu'un nécessaire encadrement urbain de sa pratique.⁷⁴ De son côté, l'automobile, dont les prouesses techniques et les expositions successives rythment les démêlés politiques, est associée à un sport.⁷⁵ Bien qu'objet dont la démocratisation est incertaine à l'époque,⁷⁶ elle gagne en pratiquants et utilisateurs.⁷⁷ À ce titre, « l'automobilisme » naissant est le symbole d'une

⁶⁹ Michaël Attali (dir.), *Sports et médias, du XIX^e à nos jours* (Paris : Atlantica, 2010) ; Philippe Tétart (dir.), *La presse régionale et le sport. Naissance de l'information sportive (1870-1914)* (Rennes : PUR, 2015).

⁷⁰ Alex Poyer, « La France s'éveille au sport, début du XIX^e siècle aux années 1880 » in Tétart, *Histoire du sport*, pp. 5-23.

⁷¹ 1904/12/27 (A23, N353), 4194-4199.

⁷² Philippe Gaboriau, « Les trois âges du vélo en France », *Revue Vingtième Siècle*, no. 29 (1991), pp. 17-34.

⁷³ 1893/04/01 (A12, N88), 844-845.

⁷⁴ 1893/04/01 (A12, N88), 844-845 ; 1894/04/28 (A13, N113), 912.

⁷⁵ 1907/06/18 (A26, N163), 2493.

⁷⁶ A cet égard, notons que la période est marquée par l'essor de courses automobiles en France et en Europe. Ainsi, le premier Tour de France automobile est lancé en 1899 par l'Automobile club de France (en association avec le journal *Le Matin*), la course Paris-Berlin en 1901, Paris-Vienne en 1902 et Paris-Madrid en 1903. Toutefois, l'usage sportif et civil de l'automobile reste à l'époque chasse-gardée des élites économiques et des constructeurs.

⁷⁷ Mathieu Flonneau, *L'automobile à la conquête de Paris : chroniques illustrées* (Paris : Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, 2003).

forme de mécanisation de la ville et renvoie à un nouvel *habitus* urbain,⁷⁸ propre à souligner l'idée d'une marche vers le progrès dans l'imaginaire contemporain. Cet élan est d'autant plus fort sur le plan humain, industriel et médiatique, que « les transferts de technologie entre cyclisme, motocyclisme et automobile sont nombreux, et les univers de ces sports s'entrecoupent. »⁷⁹

Dans le cadre fluvial, le progrès technique porté par les innovations de l'ère industrielle n'est pas moindre. La nécessité de classer les embarcations (fonctions, poids, taxes, etc.) se fait jour dès 1890, tant le yachting se développe.⁸⁰ Le soutien financier et institutionnel de l'école maritime de Port-Hallan (1893-1903) par le Conseil général de la Seine et la Ville de Paris démontre l'intérêt porté par les administrations à ce secteur d'activité,⁸¹ tout comme les diverses subventions accordées à l'Hélice-Club pour ses « précieux services non seulement au sport nautique, mais à la navigation. »⁸² En outre, à partir du début du XX^e siècle la question de la reconnaissance et du soutien à l'aérostation, puis à l'aéronautique, est posée en séances.⁸³ Cette dynamique prend corps autour d'un domaine d'activité en plein développement, et alors que « la presse vit au rythme des exploits techniques et sportifs des aviateurs. »⁸⁴ Il s'agit de promouvoir un ensemble d'activités favorable au domaine militaire, à la science et aux sports. Il faut toutefois attendre 1906 pour que l'Aéro-Club parisien, soutenu par le mécène Gordon-Bennett,⁸⁵ crée un championnat d'aéronautique.⁸⁶ Teinté d'enjeux nationalistes, ce débat ne quitte plus les hémicycles parisiens jusqu'à la Grande Guerre : alors que l'aspect patriotique de l'aviation s'étend jusque dans certains discours politiques,⁸⁷ le Conseil général de la Seine est saisi, en 1910, d'une pétition des maires des

⁷⁸ Mathieu Flonneau, « Paris au cœur de la révolution des usages de l'automobile 1884-1908 », *Histoire, économie & société*, no. 26 (2007), pp. 61-74.

⁷⁹ Hugh Dauncey, « Entre presse et spectacle sportif, l'itinéraire pionnier de Pierre Giffard (1853-1922) », *Le Temps des médias*, no. 9 (2007), pp. 35-46.

⁸⁰ 1890/11/16 (A9, N317), 3446. Voir : Denis Jallat et Sébastien Stumpp, « French sailing in the late nineteenth century and the debate about Parisian centralism », *French History*, no. 29 (2015), pp. 550-570.

⁸¹ 1901/12/23 (A20, N349), 4386-4387.

⁸² 1903/04/09 (A22, N98), 1341.

⁸³ 1901/03/16 (A20, N74), 973 ; 1901/03/19 (A20, N77), 1011 ; 1904/12/24 (A23, N350), 4105.

⁸⁴ Luc Robène et Dominique Bodin, « Le feuilleton aéronautique à la Belle Époque », *Le Temps des médias*, no. 9 (2007), pp. 47-62.

⁸⁵ Hugh Dauncey et Geoffrey Hare, « James Gordon Bennett, le *Paris Herald* et le sport (1887-1918) : influences américaines en France dans le sponsoring et l'internationalisation du sport » in Attali, *Sports et Médias*, pp. 239-258.

⁸⁶ 1913/10/30 (A32, N293), 4353.

⁸⁷ 1910/08/31 (A29, N226), 3362 ; 1911/05/30 (A30, N146), 2114.

communes de Noisy-le-Sec, Pavillons-sous-Bois, du Bourget, de Bondy et de Bobigny, relative à la création d'un aérodrome civil dans la plaine de Bondy-Aulnay.⁸⁸

À la Belle Époque, l'imaginaire politique associant les sports et le progrès (vitesse, mobilité, rendement, etc.) est tel qu'il participe à une certaine volatilité de la notion de « sport », sur fond de représentations liées à la performance.⁸⁹ On note d'ailleurs que le championnat d'endurance dactylographique de 1907 garnit les discussions « sportives » du Conseil de Paris : « La machine à écrire est à la plume ce que la bicyclette est à la marche [...] Elle est un instrument de vitesse ; c'est-à-dire de progrès. »⁹⁰ Ainsi, saisis par le Politique, les sports s'inscrivent dans un mouvement symbolique des grands courants d'innovations industrielles. Leur capacité à transformer la nature grâce au développement technologique, ainsi que le paradigme du rendement qui leur est attribué, en font des éléments déterminants de l'industrialisme moderne⁹¹.

Au sein d'un dogme du Capital en extension, le soutien financier est à la fois instrument de promotion pour les élus et gage de reconnaissance pour les sports et leur matrice sociale. La problématique de l'aménagement renvoie, quant à elle, au niveau de pouvoir de la sphère politique municipale concernant l'administration des espaces publics. Enfin, l'innovation technique et industrielle, associée au progrès et au rendement, agence la symbolique née des sports. Cet ensemble de représentations participe d'une modernité à caractère capitaliste. Il fonde l'espoir du profit par l'exploitation globale des échanges socio-économiques,⁹² soutenant que les sports sont, dès le tournant des siècles industriels, un marché concurrentiel où investissement et rationalisation sont des maîtres-mots.

2. Sports et préoccupations sociales : une question moderne ?

⁸⁸ 1910/07/07 (A29, N173), 2529.

⁸⁹ Auteur 1, Auteur 2 et Tétart, « Des sports et des élus », pp. 45-81.

⁹⁰ 1907/01/22 (A26, N21), 453.

⁹¹ Giddens, *Les conséquences de la modernité*.

⁹² Weber, *L'éthique protestante*.

Dans un contexte sanitaire préoccupant,⁹³ les considérations sportives progressistes, en termes de techniques et d'innovations, sont rejointes par des préoccupations d'ordre éducatif et médical. Si la gymnastique reste, par le biais de l'École, le modèle national d'éducation physique et hygiénique dominant,⁹⁴ les organes politiques locaux relaient certaines opinions soulevant les bénéfices médicaux des sports. L'essor du mouvement sportif est aussi l'occasion, pour les édiles parisiens, de prendre en main diverses manifestations à forte résonnance municipale, et d'offrir à leur concitoyen un premier cadre fonctionnel à la pratique urbaine. Ébauches de parrainages ou de tutelles qui sont autant de gages d'une première reconnaissance vis-à-vis des supposées vertus des sports et de leurs institutions. Dès lors, s'agirait-il d'expérimenter par le sport une forme de modernité sociale ? L'idée scande assidument les discours politiques.

L'organisation municipale, une forme de parrainage

Alors que la France expérimente plus en avant le régime républicain, les élus parisiens voient dans les sports et leurs rencontres cycliques l'opportunité de bâtir un réseau organisationnel au service de la collectivité. Dans les discours et représentations politiques, celui-ci symbolise le pouvoir d'action des chambres locales et renvoie à la primauté administrative de la sphère publique sur la sphère privée. Fort de cet élan, le Conseil municipal de Paris se pare d'un capital organisationnel de plus en plus marqué, prenant à son compte les coûts financiers, établissant les cahiers des charges et déléguant à certaines sociétés/associations la réalisation opérationnelle de manifestations sportives.

La question des événements sportifs directement liés à la Ville de Paris est un champ d'action dont les démêlés politiques font état avec une fréquence intéressante.⁹⁵ Estampillés comme « municipaux », ils jouissent d'une attention accrue en termes d'organisation. C'est le cas, dès 1889, lorsque la Commission pour la Fête nationale du 14 juillet organise des processions vénitiennes sur la Marne, la Seine et les lacs des bois parisiens. Elle va jusqu'à proposer que le transport des embarcations soit pris en charge par l'Administration.⁹⁶ En sus, à partir de sa

⁹³ Gérard Jorland, *Une société à soigner : hygiène et salubrité publiques en France au XIX^e siècle* (Paris : Gallimard, 2010).

⁹⁴ Jacques Defrance, « Les gymnastiques et l'idéologie eugéniste en France. De 1900 à 1950 environ », *Stadion*, no. 26 (2000), pp. 155-177.

⁹⁵ 9% de l'échantillon étudié est concerné.

⁹⁶ 1889/07/07 (A8, N185), 1570.

création en 1895, revient annuellement la question du grand-prix international de vélocipédie (dit « Grand-prix de Paris »). Il s'agit pour les représentants politiques de choisir la ou les sociétés sportives référentes, la dotation, les règles d'engagement (amateurs - professionnels), et les modalités légales.⁹⁷ Preuve s'il en faut que les élus, dans la lignée du pionnier Pierre Giffard, voient dans la vélocipédie non seulement un sport mais un « bienfait social. »⁹⁸ Parallèlement, plusieurs tentatives existent afin d'associer la Ville de Paris à d'autres concours internationaux, de gymnastique ou d'aviation⁹⁹. En vain, certes. Toutefois, au croisement des XIX^e et XX^e siècles, l'air du temps dessine une extension des prérogatives politiques municipales jusque dans la composante organisationnelle des sports.

À l'approche de l'Exposition universelle de 1900, nombre d'exercices physiques – partiellement intégrés aux Jeux olympiques – sont prévus au bois de Vincennes sous la direction du ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et la gouverne logistique de la Ville de Paris. Ainsi, « une série de grands concours et fêtes internationaux comprenant les sports athlétiques, la gymnastique, les exercices militaires préparatoires, l'escrime, le tir, l'équitation, la vélocipédie, le sport nautique, le sauvetage et l'aérostation », est annoncée.¹⁰⁰ Alors que Pierre de Coubertin peine à imposer le magistère du Comité international olympique (CIO) en France,¹⁰¹ ces épreuves montrent une volonté propre à la sphère politique locale de se saisir de la modernité des sports.¹⁰² En outre, de 1901, date à laquelle l'accès des sociétés de sports athlétiques à la pelouse centrale du vélodrome municipal de Vincennes est discuté,¹⁰³ à 1907, lorsque le conseiller Stéphane-André Jousset¹⁰⁴ propose d'aménager 9 000 m² de terrains de jeux et de sports au Parc des Princes,¹⁰⁵ la préoccupation d'offrir un cadre légal à l'occupation spatiale des athlètes de la capitale revient régulièrement dans les débats politiques. Toutefois, reprochant aux villes de la

⁹⁷ 1895/06/18 (A14, N161), 1530 ; 1897/04/15 (A16, N102), 1202 ; 1897/05/15 (A16, N130), 1496-1497 ; 1898/06/18 (A17, N163), 1571 ; 1898/12/28 (A17, N352), 3724 ; 1901/03/30 (A20, N88), 1186.

⁹⁸ Dauncey, « Entre presse et spectacle sportif », pp. 35-46.

⁹⁹ 1904/12/03 (A23, N329), 3701 ; 1910/08/31 (A29, N226), 3362.

¹⁰⁰ 1898/07/10 (A17, N185), 2026.

¹⁰¹ André Devron, *Les Jeux olympiques oubliés : Paris 1900* (Paris : CNRS Editions, 2000).

¹⁰² Daniel Mérillon, *Rapports officiels des Concours internationaux d'exercices physiques et de sports* (Paris : Imprimerie Nationale, 1900).

¹⁰³ 1901/09/12 (A20, N248), 3160 ; 1902/02/12 (A21, N42), 194.

¹⁰⁴ Stéphane-André Jousset (1865-1928) entre au Conseil municipal de Paris en mai 1900 en tant que républicain nationaliste antidreyfusard. Il y siège jusqu'à sa mort.

¹⁰⁵ 1907/04/01 (A26, N90) - 1907/04/03, 1917.

périphérie parisienne d'avoir négligé les espaces libres et jardins dans leurs plans, la Ligue d'hygiène scolaire préconise, en 1913, l'installation de treize terrains de jeux sur les emplacements disponibles suite à la déclassification militaire des fortifications.¹⁰⁶ *A contrario*, au cours des années précédentes et dans le but de favoriser la pratique des travailleurs, le Conseil municipal de Paris se voit édicter une demande de tolérance – avalisée – quant aux jeux de croquet et de tennis au Bois de Vincennes le dimanche, pratiques jusqu'ici interdites afin de favoriser les promenades pédestres.¹⁰⁷

En devenant acteurs, et en quelques sortes promoteurs d'évènements et/ou de manifestations, les représentants politiques parisiens s'insèrent dans une logique de partenariat avec les sports et participent en leur développement. L'ambition d'un décroisement social par le biais organisationnel, toute naissante qu'elle soit, trace les premiers contours de la contractualisation politique des sports modernes par la municipalité (compétitions locales, équipements sportifs, cadre réglementaire, etc.)

Un soutien timoré du sport comme éducation physique

Dans l'espace politique qui est le leur, les élus de la capitale se penchent avec assiduité sur les questions d'éducation, relayant notamment les considérations républicaines en matière d'éducation physique scolaire.¹⁰⁸ Majoritairement dévolue aux pratiques conscriptives que sont le tir et la gymnastique,¹⁰⁹ la modernisation de l'éducation physique s'impose à l'époque comme nécessaire au regard des enjeux patriotiques et aspirations égalitaires qui maillent les premières décennies de la Troisième République. Toutefois, cette thématique mêlant éducation physique et potentialités sociales des sports est saisie avec mesure sinon prudence, tant les sensibilités pédagogiques dans les hémicycles parisiens sont bigarrées.

Rapporteur concernant l'organisation du concours fédéral de tir à Paris en 1889, Jacques de Bouteiller¹¹⁰ prend position en faveur des pratiques physiques éducatives : « Personne ne

¹⁰⁶ Louis Fourneau, *Les terrains de jeux* (Paris : Laboratoire de la Ligue d'hygiène scolaire, 1913), pp. 68-71.

¹⁰⁷ 1910/07/28 (A29, N193), 2958.

¹⁰⁸ Voir : Jules Ferry, « Discours à l'occasion de la fête fédérale de l'Union des sociétés gymniques de France, 30 mai 1882 », *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, no. 495 (1982).

¹⁰⁹ Pierre Arnaud, « Pratiques et pratiquants : les transformations de la sociabilité sportive. L'exemple de Lyon et du département du Rhône entre 1850 et 1914 », in P. Arnaud et J. Camy (dir.), *La naissance du Mouvement Sportif Associatif en France, Sociabilités et formes de pratiques sportives* (Lyon : PUL, 1986), pp. 173-198.

¹¹⁰ Issus d'une famille de négociant nantais anoblie, Jacques de Bouteiller (1844-1899) succède à son frère Jehan de Bouteiller comme représentant du quartier de Chaillot en 1885 et jusqu'à sa mort. Voir : Nobuhito Nagai,

saurait contester sérieusement que, dans l'état actuel des sociétés modernes, le tir, de même que la gymnastique, ne constituent une branche essentielle de l'Éducation nationale. »¹¹¹ Une opinion souvent partagée par les élus parisiens, de tous bords politiques. En marge du Congrès international de l'éducation physique de 1900, le discours de Paul Escudier,¹¹² futur Président du Conseil municipal (1902-1903), en témoigne : « Réformer et développer l'enseignement de la gymnastique, encourager les jeux de plein air, propager les bonnes méthodes, centraliser et guider, sans énerver les libres initiatives, l'action des milliers de sociétés de sports, de gymnastique et d'instruction militaire répandues sur tout le territoire, telles seraient, j'imagine, sa fonction et sa tâche. »¹¹³ Trois ans plus tard, un rapport sur le Congrès national de l'éducation physique tenu à Bordeaux, en octobre 1893, paraît dans les *Bulletins*.¹¹⁴ La discipline scolaire gagne donc en reconnaissance sur le plan municipal. La gymnastique, présente dans les pratiques militaires et civiles depuis le milieu du XIX^e siècle,¹¹⁵ est toutefois fréquemment associée à la sémantique sportive dans les discours officiels. De fait, les édiles parisiens restent éloignés des débats et controverses pédagogiques liés à l'acculturation sportive.¹¹⁶ À moins qu'ils ne soient déjà en phase avec l'infirmité d'un sport bâti « contre » l'éducation physique¹¹⁷ – formule pourtant chère à Georges Hébert dans l'Entre-deux-guerres.¹¹⁸

Ce paradigme éducatif reste d'actualité dans les préoccupations politiques jusqu'à la Grande Guerre. Dès 1894, un rapport de la section de médecine préconise un ensemble de mesures favorables à l'éducation physique féminine, scolaire et coloniale.¹¹⁹ Dix-sept ans plus tard, l'élus Henri Galli propose une réorganisation de l'éducation physique dans les écoles

Les conseillers municipaux de Paris sous la Troisième République 1871-1914 (Paris : Publications de la Sorbonne, 2002), pp. 93-94.

¹¹¹ 1888/05/03 (A7, N122), 934.

¹¹² Le juriste Paul Escudier (1858-1931) est élu conseiller municipal en 1893 (quartier St Georges IX^e). Il siège jusqu'en 1910 dans les rangs du bloc national-républicain (socialisme). Son cheval de bataille est l'adaptation de la capitale à la vie moderne, dont par exemple la réglementation de la circulation automobile. Il est député de la Seine de 1910 à 1931. Voir : Jolly, *Dictionnaire des parlementaires*, p. 1630.

¹¹³ 1900/09/07 (A19, N242), 2973 – 2974.

¹¹⁴ 1894/04/17 (A13, N102), 761-762.

¹¹⁵ Pierre Arnaud, *Le militaire, l'écolier, le gymnaste : naissance de l'éducation physique en France (1869-1889)* (Lyon : PUL, 1991).

¹¹⁶ Richard Holt, « Le destin des « sports anglais » en France de 1870 à 1914 : imitation, opposition, séparation », *Ethnologie française*, no. 41 (2011), pp. 615-624.

¹¹⁷ Loudcher, « France au centre de la modernité sportive », pp.107-129.

¹¹⁸ Georges Hébert, *Le sport contre l'éducation physique* (Paris : Vuibert, 1925).

¹¹⁹ 1894/04/20 (A13, N105), 785-786.

communales de la Ville de Paris.¹²⁰ Ce volontarisme reste cependant peu lié à la thématique sportive dans les faits. Certes, les représentations populaires du sport progressent, fortes des « charmantes images utopistes où le spectateur moyen peut voir un monde parfait » distillées dans les almanachs des Postes.¹²¹ Toutefois, l'acquisition par la Ville de Paris d'ouvrages spécifiques, tels que *Le monde du sport* du Baron de Vaux en 1900, *Les sports et les jeux d'exercices dans l'Ancienne France* de Jean-Jules Jusserand en 1901, ou *Le Sport éducateur social, manuel civique de la jeunesse* de M. de Saint-Cyr en 1908, reste limitée à quelques exemplaires destinés à une poignée d'établissements scolaires.¹²² La reconnaissance du caractère moderne des sports (libre-initiative, citoyenneté, hygiène, etc.), en termes éducatifs, reste donc une donnée à géométrie variable dans la sphère politique locale. Néanmoins, les représentants du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine ne manquent pas de saluer et discourir annuellement lors de la distribution des prix athlétiques du Collège municipal Rollin.¹²³

Se dessine donc une volonté de faire état de pratiques physiques novatrices en termes éducatifs. Les sports, à cet égard, sont un phénomène qui pose encore question et dont la modernité n'est saisie que par bribes, au regard du poids historique acquis par la gymnastique. De fait, la libre-initiative – valeur sportive – s'oppose encore largement au silence et à l'immobilité qui caractérisent le dogme scolaire. Les activités physiques s'imposent cependant dans une culture républicaine de l'éducation.

Valoriser les sports : reconnaissance et légitimation

Dans une période où la démographie stagnante et le surmenage sont des préoccupations majeures,¹²⁴ les institutions politiques s'emploient à reconnaître l'utilité sociale et sanitaire des pratiques physiques. Il s'agit à la fois de canaliser dans l'esprit républicain les énergies qui s'y déploient et de promouvoir la perfectibilité humaine – à

¹²⁰ 1911/12/23 (A30, N348), 4751-4752.

¹²¹ Jean-Yves Guillin, « La représentation des activités physiques dans les almanachs des Postes (du Second Empire à la Seconde Guerre mondiale) », *Staps*, no. 67 (2005), pp. 89-104.

¹²² 1900/04/12 (A19, N101), 1477 ; 1900/04/22 (A19, N109), 1684 ; 1901/10/29 (A20, N295), 3404 ; 1908/07/11 (A27, N187), 2881 ; 1909/06/26 (A28, N171), 2537.

¹²³ Entre autres : 1898/08/06 (A17, N210), 2369 ; 1903/08/07 (A22, N211), 2763-2764 ; 1912/08/02 (A31, N207), 3349-3350.

¹²⁴ Lion Mulard et Patrick Zylberman, *L'hygiène dans la République. La santé publique en France, ou l'utopie contrariée, 1870-1918* (Paris : Fayard, 1996).

rebours des standards traditionnels issus de l'Ancien régime.¹²⁵ Les sociétés sportives et leurs membres gagnent d'ailleurs en reconnaissance et sont régulièrement salués par des réceptions à l'Hôtel de Ville. Dans leur modernité, les sports pénètrent donc les mentalités politiques comme potentiels remèdes aux maux de la société.

La relative mesure de la sphère politique envers les bienfaits éducatifs des sports s'explique par une caution médicale encore balbutiante à l'époque.¹²⁶ Dans cet esprit, certaines préconisations sont publiées dans les *Bulletins* afin de prévenir « les abus de la bicyclette pratiquée à l'excès. »¹²⁷ Toutefois, les sports apparaissent aussi comme des instruments de lutte contre l'alcoolisme ou la tuberculose.¹²⁸ En 1906, un rapport du corps médical valorise l'apprentissage de la natation dans les piscines municipales ; ceci à l'usage des enfants des écoles primaires, et en accord avec la Caisse des écoles. Divers avis médicaux sollicités par le Conseil de Paris s'y montrent favorables, tel celui du docteur Gaston Variot, médecin de l'hôpital des Enfants-Malades : « le sport nautique constitue un exercice de gymnastique de premier ordre pour le développement général du système locomoteur et des organes thoraciques et abdominaux. »¹²⁹ Les bains de natation apparaissent ainsi comme une véritable avancée en termes éducatifs et sanitaires, et reçoivent dans la décennie suivante un soutien appuyé dans les divers débats politiques.¹³⁰ D'ailleurs, à l'échelle nationale, d'autres municipalités soutiennent le caractère scolaire, hygiénique et disciplinaire de la natation, par le développement d'une forme de contractualisation les liant à des établissements privés.¹³¹ Ainsi, au-delà de l'exemple parisien, une forme de modernisme social gagne le territoire français par le prisme des sports.

Plus globalement, à travers certains discours officiels et comptes rendus de réceptions, les *Bulletins* laissent apparaître un mouvement en reconnaissance des premières grandes unions sportives par les représentants parisiens.¹³² La valorisation des institutions pionnières marque une réelle proximité de la sphère politique avec les classes et allégeances sociales qui

¹²⁵ Jacques Defrance, *L'excellence corporelle, 1770-1914* (Rennes : PUR, 1987).

¹²⁶ Jacques Defrance, « La naissance de l'éducation physique : entre médecine et enseignement », *Sociétés et Représentations*, no. 7 (1998), pp. 449-463.

¹²⁷ 1894/04/20 (A13, N105), 785-786.

¹²⁸ 1912/12/30 (A31, N354), 5104.

¹²⁹ 1906/03/20 (A25, N78), 1022.

¹³⁰ 1913/07/19 (A32, N192), 3384 ; 1913/12/28 (A32, N350), 5473.

¹³¹ Thierry Terret, *Naissance et diffusion de la natation sportive* (Paris : L'Harmattan, 1994), p. 54.

¹³² 8% de l'échantillon étudié est concerné.

structurent les sports à la Belle Époque. C'est le cas en 1900, lors de l'élogieuse présentation des membres du Club alpin français (CAF) au Conseil municipal par le député-écrivain Edmond Lepelletier,¹³³ et lors de la réception à l'Hôtel de Ville des membres des associations de sports athlétiques françaises et étrangères.¹³⁴ Dans le même ordre d'idée, l'accueil par la municipalité des membres du comité d'organisation du championnat du monde et de l'Union cycliste internationale, en 1907, participe d'une valorisation appuyée des sports.¹³⁵ En témoigne également la réception des membres du CIO et des Comités olympiques nationaux, en 1914. « Vous avez compris que le grand mouvement de renaissance sportive qui demeurera le trait peut-être le plus caractéristique de notre temps, était exposé, si l'on n'y prenait garde, à de périlleuses déviations [...] Vous avez propagé, vous avez imposé cette idée que le sport était fait pour l'homme, et non l'homme pour le sport », lâche alors Adrien Mithouard,¹³⁶ président du Conseil municipal, en présence d'un parterre de personnalités dont Pierre de Coubertin.¹³⁷

En introduisant l'idée – certes parfois mesurée – des bienfaits des activités physiques et des sports, la sphère politique municipale consacre leur modernité par le truchement de leur utilité sociale. Dans l'esprit des élus parisiens les plus progressistes, la diversification de l'éducation corporelle et hygiénique semble devoir produire un mieux-être pour l'ensemble des citoyens – quand bien même l'institution scolaire républicaine privilégie principalement les pratiques gymniques. Parallèlement, se fait jour une entreprise en valorisation des sports dont les élites bénéficient largement. Une telle légitimité du phénomène sportif, dès le croisement des XIX^e et XX^e siècles, augure du développement à venir et du lien structurel qui unit les cercles de dirigeants socio-politiques et sportifs. Surtout, elle rappelle que la modernité des sports à la Belle Époque relève tout autant d'une acculturation socio-hiérarchique à la République bourgeoise que d'un humanisme populaire.

¹³³ Adolphe de Bouhelier (1846-1913), avocat et journaliste dit Edmond Lepelletier, est un républicain modéré qui adhère au nationalisme à partir de 1898. Candidat antisémite de Batignolles élu en 1900 au Conseil municipal, il est par ailleurs député de la Seine de 1902 à 1906. Voir : Jolly, *Dictionnaire des parlementaires*, pp. 2240-2241.

¹³⁴ 1900/08/25 (A19, N229), 2894 ; 1900/07/20 (A19, N194), 2600.

¹³⁵ 1907/07/12 (A26, N187), 2985-2986.

¹³⁶ Adrien Mithouard (1864-1919), poète et essayiste, est élu du VII^e arrondissement au Conseil municipal de Paris de 1898 à 1919. Il en préside les débats de 1914 à 1919.

¹³⁷ 1914/06/28 (A33, N173), 2587- 2590.

En organisant et soutenant certaines manifestations sportives d'intérêts publics ou représentatives de l'ère industrielle, la municipalité de Paris prend acte du développement des activités physiques dans les temps sociaux. Car, si la ville moderne peine à offrir des espaces libres, favorables aux exercices de plein air, il n'en reste pas moins que les élus parisiens se montrent attentifs à la formation et la santé des plus jeunes des citoyens, et que l'objet sportif apparaît à cet égard un levier significatif. La sphère politique s'insère ainsi progressivement dans une dynamique portée par l'idée des bienfaits du sport et par les sciences naissantes qui s'y rattachent¹³⁸ ; jusqu'à valoriser les pionniers et leurs cercles élitaires (associations, unions, clubs, fédérations, etc.). Ainsi, la modernité des sports argue d'une potentielle nouvelle liberté individuelle et sociale (autonomie, socialisation, éducation), toutefois encadrée par la tutelle du modèle républicain de la Belle Epoque.

3. L'expression naissante d'une modernité républicaine

Si les sports ne servent pas pleinement la « nationalisation des masses »¹³⁹ à la Belle Epoque, la rupture qu'ils représentent trouve oreilles attentives dans les assemblées politiques parisiennes. Ce faisant, le discours moderniste des élus se lit dans les primes soubresauts d'une administration du fait sportif. Plusieurs mesures – ou tentatives – visent en effet à insérer l'institution municipale dans le champ des sports, sphère en majorité privée qui bénéficie de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.¹⁴⁰ Elles participent d'une forme d'acculturation républicaine¹⁴¹ : les liens unissant l'USFSA et les partisans de la République témoignent en ce sens.¹⁴² Ainsi, les premiers jalons institutionnels posés par le Politique dessinent une modernité collective, relevant de l'encadrement, la régulation, l'égalité et la solidarité. Dès lors, il n'est pas à exclure que les assemblées politiques veillent à superviser les loisirs des classes sociales élitaires, et certaines activités physiques populaires,

¹³⁸ Christian Pociello, *La science en mouvements. Étienne Marey et Georges Demeny (1870-1920)* (Paris : PUF, 1999).

¹³⁹ Eugen Weber, *La fin des terroirs : la modernisation de la France rurale (1870-1914)* (Paris : Fayard, 1983).

¹⁴⁰ Portée à l'échelle nationale par Pierre Waldeck-Rousseau, président du Conseil et ministre de l'Intérieur et des Cultes, cette loi définit les modalités de la liberté d'association.

¹⁴¹ Alain Garrigou, « La naissance du mouvement associatif sportif sous la IIIe République en Dordogne » in P. Arnaud et J. Camy (dir.), *La naissance du Mouvement Sportif Associatif en France, Sociabilités et formes de pratiques sportives* (Lyon : PUL, 1986), pp. 241-258.

¹⁴² Notons par exemple que Paul Escudier, républicain progressiste et Président du Conseil municipal de Paris entre 1902 et 1903, est également président de l'USFSA entre 1898 et 1903.

dans le souci de transmettre les valeurs et pratiques républicaines – encore largement disputées sur l'échiquier national.¹⁴³

Encadrer et réguler

De par leurs pouvoirs législatifs, le Conseil municipal de Paris, le Conseil général, ainsi que la Préfecture de la Seine, sont amenés à se saisir d'aspects réglementaires et sécuritaires. Les sports n'échappent pas à cette thématique politique.¹⁴⁴ Il est ainsi explicite que les élus parisiens ont conscience de leur pouvoir à influencer sur la marche moderne des sports dans un contexte historique singulier, où s'éveille la liberté d'association¹⁴⁵ et gronde la division du muscle français – entre laïcs, catholiques et corporatistes.¹⁴⁶

Dès la phase préliminaire du développement des sports s'instaure une forme de contrôle du dynamisme sportif dans l'espace parisien. La décennie 1890 est marquée par les débats sur l'autorisation, la dangerosité et l'éthique des courses de taureaux,¹⁴⁷ ainsi que sur le soutien administratif des compétitions en hippodromes.¹⁴⁸ Ces considérations côtoient les débats sur la prohibition des paris sportifs et la réglementation de la navigation durant les régates nautiques.¹⁴⁹ Dans les années jouxtant le passage entre les deux siècles, les assemblées sont amenées à débattre des modalités administratives induites par l'installation plus ou moins légale de structures et sociétés sportives aux bois de Boulogne et Vincennes.¹⁵⁰ Se pose enfin la question des conditions nécessaires à la « bonne » pratique pugilistique : après une série d'incidents en compétition, l'année 1912 voit le Conseil municipal de Paris s'écharper et interpellé le préfet à propos des combats de boxe.¹⁵¹ En forme de fil rouge bi-décennal, les

¹⁴³ Affaire Dreyfus (1894-1906), grèves ouvrières (1891 ; 1902 ; 1906), Boulangisme (1898-1899), loi de séparation des Eglises et de l'Etat (1905) ; l'enracinement de la République en France est une période d'agitation manifeste et cristallise les résistances. Voir : Serge Bernstein et Pierre Milza, *Histoire de la France au XX^e siècle, 1900-1930* (Paris : Perrin, 2009).

¹⁴⁴ 11% de l'échantillon étudié est concerné.

¹⁴⁵ Philippe Chanial, « La République, la question sociale et l'association. Associationnisme, solidarisme et socialisme au tournant du XIX^e siècle », *Les Annales de la recherche urbaine*, no. 89 (2001), pp. 6-14.

¹⁴⁶ Paul Dietschy et Patrick Clastres, *Sport, société et culture en France du XIX^e siècle à nos jours* (Paris : Hachette, 2006), pp. 50-59.

¹⁴⁷ 1890/06/28 (A9, N177), 1566 ; 1890/06/28 (A9, N177), 1567.

¹⁴⁸ 1889/04/16 (A8, N104), 919 ; 1892/06/02 (A11, N147), 1239.

¹⁴⁹ 1890/06/28 (A9, N177), 1553 ; 1890/11/16 (A9, N317), 3446 ; 1891/04/05 (A10, N91), 758.

¹⁵⁰ 1899/06/17 (A18, N162), 2002-2005 ; 1901/01/06 (A20, N5), 133 ; 1901/07/20 (A20, N195), 2715.

¹⁵¹ 1912/03/23 (A31, N82), 1552-1556.

élus municipaux se montrent également méfiants à l'idée de favoriser la marche commerciale des affaires sportives, d'autant plus lorsque les manifestations entendent bénéficier de subventions publiques. À titre d'exemple, certains s'opposent en 1897 à ce que le Grand-prix cycliste de Paris fasse le jeu d'industriels privés et de pratiques professionnelles : « La ville de Paris ne doit pas faire de réclame aux propriétaires de vélodromes, aux fabricants de bicyclettes qui ont le moyen de payer des coureurs 10 ou 15,000 francs et qui dépensent 60 ou 80,000 francs pour organiser une course-réclame. »¹⁵²

Ces mêmes élus entendent surtout réglementer les pratiques urbaines, conscients que l'adoption de nouvelles technologies comporte des risques pour les citoyens (aménagements urbains inappropriés, vitesse et usages immodérés, incidents mécaniques, collisions entre engins mécaniques et/ou piétons, etc.). Ainsi, les accidents produits par les bicycles sur la voie publique sont l'objet d'une vive interpellation aux autorités préfectorales – toujours en 1897.¹⁵³ Les 1 628 contraventions dressées par la police municipale et les carnets de recommandations remis aux cyclistes ne calment toutefois pas leurs inquiétudes.¹⁵⁴ Les représentants politiques de la Ville de Paris se penchent donc sur les conséquences sécuritaires de cette pratique citadine, en tentant d'en mesurer les impacts sociaux. Dans le même ordre d'idée, la violence routière induite par la circulation automobile s'impose comme une question légitime.¹⁵⁵ À tel point que le Conseil municipal de Paris commence à légiférer au sujet de la signalétique routière dès 1907,¹⁵⁶ quelques mois avant l'adoption du principe des panneaux lors du premier Congrès international de la route ouvert en Sorbonne (1908). Toutefois, l'assemblée politique du Conseil municipal de Paris adopte aussi certaines résolutions afin d'autoriser les organisateurs de l'Exposition annuelle de l'automobile, du cycle et des sports à barrer l'esplanade centrale des Invalides pour les besoins de la manifestation.¹⁵⁷ Selon des modalités variables, les conseillers tentent donc de contrôler les nouveaux *habitus* modernes à l'œuvre autour de la sociabilité sportive.

Relevant d'une régulation municipale des sports, ces considérations législatives démontrent que la sphère politique locale se montre prompte à veiller aux cadres sécuritaires et aux

¹⁵² 1897/05/15 (A16, N130), 1497.

¹⁵³ 1897/11/30 (A16, N323), 3425

¹⁵⁴ 1897/12/07 (A16, N330), 3526.

¹⁵⁵ Patrick Fridenson, « La société française et les accidents de la route, 1890-1914 », *Ethnologie française*, no. 3 (1991), pp. 306-313.

¹⁵⁶ 1907/06/18 (A26, N163), 2493.

¹⁵⁷ 1906/07/14 (A25, N189), 2542 ; 1906/11/11 (A25, N306), 3731 ; 1907/03/31 (A26, N89), 1886-1888.

devoirs en responsabilité dévolus à la Ville de Paris. Dispositions qui préfigurent d'une volonté à inclure les pouvoirs publics dans l'encadrement des pratiques physiques civiles. Ainsi, la sphère politique parisienne souhaite expérimenter les ressorts d'une surveillance républicaine. Cette surveillance s'ancre dans la modernité institutionnelle¹⁵⁸ ; elle est l'expression du pouvoir administratif des représentants politiques sur les initiatives privées et les nouveaux usages sportifs.

Administrer et inclure

Dans le langage politique républicain, réguler et encadrer c'est administrer pour le bien commun. C'est aussi prendre conscience des inégalités sous-jacentes face à l'accès et aux bénéfices des sports. En adéquation avec l'idéologie officielle du solidarisme promue par la Troisième République,¹⁵⁹ apparaissent en conséquence certaines mesures vouées à favoriser une forme d'inclusion sociale. Elles mettent notamment en relation les profits du spectacle et la solidarité envers ceux qui en sont tenus à l'écart, actant la genèse des représentations du sport comme serviteur des ambitions socio-égalitaires de la République moderne.

Ainsi, une certaine rhétorique de l'égalité est perceptible dans l'administration politique des sports. Bien que de valeurs inégales, les subventions accordées aux diverses sociétés sportives témoignent d'un soutien relativement inclusif ; tout comme est régulièrement défendu, avec un succès inégal, l'accès de tous à des espaces libres et des terrains de jeux.¹⁶⁰ En outre, se font jour certaines préoccupations genrées en termes d'égalité. A l'aube du XX^e siècle et dans les cercles sociaux favorisés de l'époque, sont par exemple régulièrement saluées les sociétés sportives permettant l'accès des femmes à leurs activités. Cela participe en la rupture d'un ordre traditionnel reposant sur un accès aux sports exclusivement masculin, quand bien même on se saurait généraliser cette tendance à l'ensemble de la période et/ou l'ensemble de la classe politique. De fait, à en croire la teneur des débats, les sports nautiques se montrent bons élèves,¹⁶¹ comme le CAF, où la condition féminine semble respectée.¹⁶² À l'inverse, le

¹⁵⁸ Giddens, *Les conséquences de la modernité*.

¹⁵⁹ Serge Bernstein, « Léon Bourgeois et le solidarisme » in A. Niess et M. Vaïsse (dir.), *Léon Bourgeois. Du solidarisme à la Société des Nations* (Langres : Dominique Guéniot, 2006), pp. 7-16.

¹⁶⁰ 1903/12/15 (A22, N337), 3844-3845 ; 1905/03/30 (A24, N87), 1057-1058 ; 1911/07/09 (A30, N184), 2786-2787. Voir : Charvet, « Question des fortifications de Paris », pp. 23-44.

¹⁶¹ 1891/04/05 (A10, N91), 758. Notons toutefois que l'intégration de la population féminine dans les cercles nautiques de l'époque n'est pas homogène et varie en fonction des usages propres aux sociétés sportives et aux territoires. Voir, par exemple : Christian Vivier, *La sociabilité canotière. La société nautique de Besançon* (Paris : L'Harmattan, 1999).

Conseil de Paris se saisit d'une polémique cycliste en 1897, demandant par l'intermédiaire du conseiller Eugène Parisse¹⁶³ que le directeur de l'Enseignement se prononce sur l'usage de la bicyclette par les enseignantes.¹⁶⁴ Sur ce terrain, le principal écueil réside dans la différenciation entre les costumes civils et les costumes sportifs des pratiquantes.¹⁶⁵ Les sports et leurs représentations politiques se heurtent ici aux mœurs conservatrices de l'époque, et restent majoritairement sous le joug des hommes.¹⁶⁶ Toutefois, l'entrée du XX^e siècle consacre le passage des femmes de spectatrices à actrices dans les fameux almanachs des Postes.¹⁶⁷

De surcroît, les institutions politiques locales se montrent promptes, en marque de solidarité, à faire bénéficier aux moins aisés des revenus déjà substantiels du premier sport-spectacle. Dès 1883, le Conseil de Paris planche sur l'inexécution par la Société des champs de courses réunis des lois relatives au droit des pauvres sur les hippodromes suburbains.¹⁶⁸ De manière plus générale, il existe une forme de coutume dans la propension à reverser les recettes des manifestations sportives municipales aux œuvres sociales.¹⁶⁹ De fait, dans le cadre d'événements d'envergure comme le Grand-prix international de vélocipédie, les élus tranchent avec assiduité en faveur du reversement des bénéfices aux œuvres caritatives de la Ville de Paris.¹⁷⁰ D'ailleurs, en 1901, est instituée au profit de la médecine et des pauvres une rente de 10% sur le Pari Mutuel,¹⁷¹ créé en 1887. Dans le même esprit, la pêche devient progressivement un sujet de préoccupations sociales, dans l'optique de « faciliter à la classe laborieuse la jouissance d'un sport économique et hygiénique tout à la fois. »¹⁷² De fait, c'est bien la recherche d'une forme d'égalitarisme qui transparaît dans les mots du conseiller

¹⁶² 1900/08/25 (A19, N229), 2894. Voir : Cécile Ottogalli-Mazzacavallo, « Des femmes à la conquête des sommets : Genre et Alpinisme (1874-1919) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, no. 23 (2006), pp. 165-178.

¹⁶³ Ingénieur des Arts et Manufactures, Eugène Parisse (1854-1936) siège au Conseil municipal de Paris de 1896 à 1900 sous l'étiquette républicaine nationaliste (radicaux). Il est représentant du XI^e arrondissement (Folie-Méricourt).

¹⁶⁴ 1897/11/30 (A16, N323), 3425.

¹⁶⁵ Jamain-Samson et Terret, « Fabricants, détaillants et vendeurs », pp. 55-67.

¹⁶⁶ Thierry Terret, *Sport et genre, La conquête d'une citadelle masculine* (Paris : L'Harmattan, 2005).

¹⁶⁷ Guillaïn, « Représentation des activités physiques », pp. 89-104.

¹⁶⁸ 1883/11/27 (A2, N330), 1816.

¹⁶⁹ Entre autres : 1895/06/18 (A14, N161), 1530 ; 1897/04/18 (A16, N105), 1288 ; 1902/06/14 (A21, N159), 1961-1962.

¹⁷⁰ Entre autres : 1895/06/18 (A14, N161), 1530 ; 1897/04/18 (A16, N105), 1288 ; 1901/03/30 (A20, N88), 1186.

¹⁷¹ 1901/06/11 (A20, N156), 1784.

¹⁷² 1897/12/09 (A16, N332), 3554.

municipal Théodore Brenot, défendant une demande de subvention émise par l'Association des pêcheurs à la ligne, en 1903 : « Tout le monde n'a pas le moyen de s'offrir le plaisir de la chasse [...] La pêche à la ligne est un sport à la portée des plus pauvres ».¹⁷³ Ainsi, les représentants politiques de l'espace parisien renforcent le solidarisme promu par la République en attribuant aux sports des valeurs de solidarité. A ce titre, soulignons la proposition – avalisée – de Louis Duval-Arnould¹⁷⁴ d'associer le Conseil de Paris au journal *Le Vélo* et à l'Union vélocipédique de France en vue d'organiser une fête sportive au Vélodrome municipal, au profit des sinistrés de l'éruption volcanique de la Montagne Pelée (La Martinique), en juin 1902.¹⁷⁵

Sans être contraignantes dans l'absolu, les premières mesures favorables au décloisonnement social des sports naissent au sein des hémicycles parisiens. En adéquation avec les valeurs de la République, une première rhétorique de l'égalité et de la solidarité se fait jour quant à l'accès aux sports et à leurs bénéfices socio-économiques. Ne nous y trompons pas cependant, ce mouvement n'est pas d'ampleur global à l'époque, et reste très éloigné des politiques nationales du second XX^e siècle, axées vers la démocratisation du sport.

A travers les initiatives et discours des élus municipaux, transparaît l'amorce d'une modernité républicaine dans les préoccupations politiques : celle de placer les sports sous l'égide d'enjeux citoyens. En 1910, la reconnaissance du statut d'utilité publique pour l'Académie des sports,¹⁷⁶ créée en 1905, en témoigne. Sans être un mot d'ordre systématique dans les hémicycles parisiens, les problématiques liées à l'encadrement et à la régulation sont rejointes par une prime volonté d'inclusion sociale autour des sports. Dès lors, ces derniers participent en la naissance d'une République fondée sur des règles, des valeurs et des allégeances communes. Il s'agit pour le moins d'une forme de modernité politique.

Conclusion

¹⁷³ 1903/07/12 (A22, N186), 2371.

¹⁷⁴ Avocat de profession, Louis-Duval Arnould (1863-1942) est conseiller municipal de Paris, représentant le quartier Saint-Germain-des-Prés à partir de 1900. Voir : Jean-Marie Mayeur (dir.), *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République*, tome 1 (Paris : Editions de la Sorbonne, 2001), pp. 226-227.

¹⁷⁵ 1902/06/14 (A21, N159), 1961-1962.

¹⁷⁶ 1910/04/19 (A29, N97), 1637.

Loin d'être un simple construit rhétorique autour des archives du *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, cette étude participe à démontrer que la dialectique couplant sport et modernité prend sa source dès le tournant des siècles industriels en France. Bien sûr, l'originalité académique de cette proposition n'est pas sa qualité première,¹⁷⁷ et il faut évaluer sa portée à l'aune d'une méthodologie d'enquête parcellaire.¹⁷⁸ Néanmoins, la présente analyse contribue à la fois à une historiographie urbaine et sportive, par le truchement d'un fonds d'archives jusqu'ici peu usité à cette fin. Elle présente notamment les édiles parisiens comme précurseurs d'un projet socio-politique où sport et modernité s'entrecroisent à la Belle Epoque, en comparaison à d'autres villes françaises moins entreprenantes.¹⁷⁹ A l'heure où l'historiographie sportive contemporaine cherche – parfois avec acuité – à réinterroger la continuité entre jeux traditionnels et sports dits « modernes »,¹⁸⁰ le principal intérêt de cette contribution réside donc *a contrario* dans l'explicitation d'une rupture portée par les sports jusque dans les représentations politiques de l'ère industrielle.

A l'évidence, le croisement des XIX^e et XX^e siècles, intense période de transformation sociétale, charrie son lot de contradictions politiques, sociales et économiques, ce qui tend à réduire la lisibilité des décisions et mesures qui structurent une première forme d'administration publique du sport.¹⁸¹ Toutefois, il est notoire de constater que dans leur conquête de l'espace parisien les sports s'imposent comme une question légitime et mettent en circulation de puissantes représentations. Outre le constat liminaire d'une saisie par le Politique de l'effervescence sportive, une dialectique culturelle semble se déployer à travers un discours à teneur symbolique : en faisant écho à la volonté de dessiner un siècle à part, insérer dans le sens de l'histoire et le fantasme du progrès, celle-ci met en relation les sports et l'idée de modernité. À cet égard, l'expression « sports modernes » serait plus qu'un simple chrononyme, et recouvrerait un caractère performatif, dans la lignée des ambitions socio-culturelles des élites de la nation. Dès lors, peut-être pourrait-on trouver dans cette proposition de quoi mettre en perspective l'appel de Pierre de Coubertin au « rétablissement des Jeux

¹⁷⁷ Stefan Szymanski, « A Theory of the Evolution of Modern Sport », *Journal of Sport History*, no. 35/1 (2008), pp. 1-32

¹⁷⁸ Le BMOVP reste à l'évidence une focale sectorielle, étudiée ici par le jeu de recherches sémantiques dont on ne peut clamer l'exhaustivité.

¹⁷⁹ Voir par exemple : Philippe Tétart, « La mairie de Toulouse et les activités physiques (1886-1914). Une politique à géométrie variable », in P. Tétart et S. Villaret (dir.), *Les édiles au stade*, pp. 127-163.

¹⁸⁰ Laurent Turcot, *Sports et Loisirs. Une histoire des origines à nos jours* (Paris : Gallimard, 2016).

¹⁸¹ Auteur 1, Auteur 2 et Tétart, « Des sports et des élus », pp. 45-81.

Olympiques sur des bases et dans des conditions conformes aux nécessités de la vie moderne. »¹⁸²

De fait, à travers les discours politiques transparaît, à la Belle Époque, une conscience des transformations nécessaires dans le nouveau monde industriel et spécialisé. La thématique des sports, dans un État-nation qui s'affranchit des modes d'administration passés, apparaît comme contiguë à la notion de modernité, dont les imbrications répondent aux impératifs d'une époque : le Capital, le social et la République. Dans une période où « la politique n'est plus conçue comme un programme idéal, mais comme la réponse aux attentes du centre de gravité de l'électorat pour l'attirer dans le camp du progrès »,¹⁸³ le paradigme naissant des sports se fait écho d'un élan – quoique polysémique – en rationalisation.¹⁸⁴ Cette trajectoire ambivalente n'est pas la moindre de ses caractéristiques, d'autant que les sports fraient avec les deux versants historiques de la modernité. Ils se font tout à la fois socle d'une acculturation socio-hiérarchique et miroir d'un imaginaire progressiste à son apogée. Toutefois, toutes les pratiques sportives entrent-elles dans ce schéma ? Nous ne saurions le certifier, d'autant que la pénétration et la diffusion des diverses activités athlétiques restent hétérogènes sur le territoire français avant la Première Guerre mondiale. Le cas du football est sur ce point révélateur, car moins associé aux courants d'innovation industriels, sociaux et républicains que le cyclisme, par exemple. Il est cependant, à l'époque, un élément probant du centralisme parisien.¹⁸⁵

Ainsi, objet symbolique complexe, la modernité qu'incarne la pratique ou le spectacle des sports est en adéquation avec son temps. D'ailleurs, un siècle plus tard, en France, les problématiques du soutien financier, de l'aménagement spatial, de la sécurité, de la régulation, de l'éducation ou de la santé sont toujours d'une vive actualité politique, et ont accompagné l'objet sportif dans sa conquête centenaire. La modernité est en mouvement.

¹⁸² Pierre de Coubertin, circulaire adressée aux sociétés sportives françaises et étrangères, 15 janvier 1894, cit. in P. de Coubertin, *Une campagne de 21 ans (1887-1909)* (Paris : Librairie de l'éducation physique, 1909), p. 78.

¹⁸³ Charle, *Discordance des temps*, p. 285.

¹⁸⁴ Jean-François Loudcher, « À propos de la traduction française du livre de Allen Guttman, *From Ritual to Record: the Nature of Modern Sports* », *Staps*, no. 80 (2008), pp. 39-51.

¹⁸⁵ Julien Sorez, « A History of Football in Paris: Challenges Faced by Sport Practised within a Capital City (1890–1940) », *The International Journal of the History of Sport*, no. 29/8 (2012), pp. 1125–1140.